

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour tout ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

ARTHUR LÉVESQUE

Gérant de L'OISEAU-MOUCHE,

Séminaire de Chicoutimi,

Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 27 mars 1897

UNE LETTRE DE ROME

On se rappelle que parmi les personnages romains dont on avait obtenu l'approbation pour la brochure de M. L.-O. David, intitulée *Le Clergé canadien, sa mission et son œuvre*, se trouvait M. l'abbé de Angelis, Docteur en Droit Canon, dont nous connaissons personnellement la science et la prudence. Cette attitude de notre illustre ami nous avait surpris, avouons-le ; mais, la brochure ayant été condamnée, nous n'avons pas cru devoir lui demander d'explications. Or, nous avons aujourd'hui le mot de l'énigme. Voici que, spontanément, M. l'abbé de Angelis nous écrit et nous expose au long les circonstances dans lesquelles, sous de fausses représentations, sa signature a été obtenue.

Nous déclarons laisser en tout ceci M. David complètement hors de cause. Sa soumission entière à la décision de l'Index prouve que c'est à son insu que, même à Rome, des choses inadmissibles ont été faites à l'occasion de son livre.

Nous ne ressusciterions même pas ce malheureux incident, si la persuasion n'était restée chez plusieurs que la Congrégation de l'Index a porté sa condamnation principalement pour sauver la position de NN. SS. les Evêques. L'interview de M. Drolet, publiée sur les journaux, a du reste tenté d'amasser sur cette auguste Congrégation certains nuages qu'il est bon de dissiper.

Citons quelques extraits de cette lettre :

Roma, 1 Marzo 1897.

Non so se la S. V. ha saputo che io, contro la mia persuasione, ho firmato una certa tal quale adesione ad un opera intitolata "Le Clergé canadien". Un personaggio distinto, di cui per ora taccio il nome, mi indusse a firmare, dandomi ad intendere che l'opera non era contraria ai Vescovi del Canada, ma anzi favorevole. Io non conosco

la lingua francese, et quindi mi sono fidato del personaggio, tanto più che io lo conosco per dir così *ab infanti* et di lui ho stima ; ed io non potea mai supporre di esser ingannato. Mi sono oltremodo turbato ed afflitto, dispiacentissimo del brutto incidente. rendo pure di pubblica ragione questa mia ritrattazione.

B. de Angelis, Parr.

Voici la traduction :

Rome, 1er mars 1897.

Je ne sais si Votre Seigneurie a appris que, contre mon intention, j'ai signé une certaine approbation d'un ouvrage intitulé "Le Clergé canadien". Un personnage distingué, dont je tais le nom pour le moment, m'a engagé à signer, me donnant à entendre que l'ouvrage n'était pas opposé, mais au contraire favorable, aux Evêques du Canada. Je ne sais pas le français et partant je me suis fié à ce personnage, d'autant plus que je le connais, pour ainsi dire, depuis l'enfance, et qu'il a mon estime ; je n'aurais jamais pu supposer que je serais trompé de cette sorte. Ce vilain incident m'a troublé, et affligé outre mesure, et m'a souverainement déplu. Rendez ma rétractation publique.

B. DE ANGELIS, Curé.

Sans les instances de M. le docteur de Angelis, nous n'aurions pas livré cette rétractation à la publicité ; mais il veut, comme il le dit, réparer le scandale dont il peut avoir été la cause involontaire. Nous le félicitons de son courage, et nous sommes certain, comme il l'assure du reste, qu'on ne surprendra plus sa bonne foi.

LIVIVS.

Choses mystérieuses

1° Une circulaire confidentielle fut expédiée, il y a déjà bien des semaines, de l'évêché de Chicoutimi, sous enveloppe fermée, à chacun des prêtres du diocèse. Le curé de l'Anse Saint-Jean n'a pas reçu la copie qui lui était destinée.

Comment cela se fait-il ?

2° Il est moralement certain qu'aucun prêtre du diocèse n'a pu communiquer à personne la susdite circulaire. Cependant, trois jours après l'expédition de cette circulaire, quelques personnes de Chicoutimi en connaissaient le contenu ; et un Chicoutimien très en vue a pu dire qu'il en avait envoyé une copie à un politicien bien connu d'une ville importante du Canada.

Comment cela se fait-il ?

3° Une lettre, renfermant un document fort important, et envoyée de l'archevêché de Québec à l'évêché de Chicoutimi, a été mise à la poste de Québec le 15 mars. Aujourd'hui, 27 mars, elle n'est pas encore parvenue à son adresse.

Comment cela se fait-il ?

Ces faits sont d'autant plus inexplicables pour nous, que la parfaite hono-

rabilité des fonctionnaires du service postal, dans notre région, nous est bien connue. Nous n'avons donc pas l'intention d'accuser aucun d'entre eux.

Comment de telles irrégularités ont-elles pu se produire ?

?

Musique canadienne et religieuse (1)

M. Ernest Gagnon vient de publier un recueil unique les trois séries de cantiques harmonisés par lui et parus successivement l'année dernière. Les deux tiers sont des cantiques de mission : *Tout n'est que vain*, *Le voici, l'Agneau si doux*, etc., les autres, des cantiques de Noël : *Nouvelle agréable*, *Les anges dans nos campagnes*, etc., tous arrangés pour quatre voix mixtes et accompagnement d'orgue ou de piano. Le goût le plus pur a présidé à ce travail. Rien de comparable à ces mélodies suaves et simples, charme et édification de tous les âges, que relève et soutient une harmonie, majestueuse ou douce, gracieuse ou forte, toujours riche et pleine, poussée vers le ciel par cent voix d'enfants. Les cantiques de Noël, en particulier, exécutés à Chicoutimi cet hiver, ont fait l'admiration de tous. On sent que l'auteur a mis toute son âme dans cette œuvre d'artiste et de chrétien.

Et que dire de l'étude superbe sur *La musique et les Noël's populaires* qui sert d'introduction à ces pieux cantiques ? M. Gagnon, musicien de talent, est aussi, on le sait, un lettré délicat. En lui, si ce n'est pas porter atteinte à sa modestie, se réalise à un degré remarquable l'antique alliance de la poésie et de la musique. Et, s'il ne compose pas lui-même les vers qu'il revêt d'harmonie, cela est amplement compensé par le rythme de sa prose et par l'agrément de ses causeries artistiques. La note érudite, toujours caractéristique chez M. Gagnon, achève de former de ces *Cantiques populaires* un tout savoureux.

"Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante," a dit Beaumarchais, cité par M. Gagnon dans ses *Chansons populaires du Canada*. Ce n'est probablement pas l'unique sottise qu'il ait laissée échapper l'illustre père de Figaro. Le prurit d'un bon mot fait parfois oublier la justesse de l'idée. En tous cas, Beaumarchais n'aurait pas lâché cette boutade, s'il avait su que soixante ans plus tard tout le monde chanterait les vers du *Barbier de Séville*, devenus à jamais populaires grâce à l'art de Rossini. S'il était d'ailleurs vrai que les plus merveilleuses créations musicales ne sont rien au prix de tout ce qui a valu, aux yeux des écrivains, l'honneur d'être nommé, il faudrait donc conclure que l'art d'écrire ne produit rien, que des chefs-d'œuvre ? Hélas ! des faits quotidiens sont là pour démontrer le contraire. Non, il y a au moins deux choses dignes tout à la fois d'être dites et chantées, et, quand la parole est impuissante à les exprimer, on les chante encore : c'est l'amour de la patrie, et celui de la religion.

M. Gagnon a donc été bien inspiré, après

(1) *Cantiques populaires du Canada français*, par M. E. Gagnon.